



**COMPOSITION DE GEOGRAPHIE**

NOM (S) & PRENOM (S) DE L'ELEVE : .....

APPRECIATION AU NIVEAU DE LA COMPETENCE (A COCHER)

NON ACQUIS (NA)	EN COURS D'ACQUISITION (EA)	ACQUIS (A)	EXPERT (A*)

NOTE DE L'EVALUATION  
 PARTIE 1 : ..... PARTIE 2 : ..... TOTAL : .....

**VISA DU PARENT**  
 NOM ET PRENOM : ..... DATE : ..... TEL : .....  
 OBSERVATION DU PARENT : ..... SIGNATURE : .....

**I-LES RESSOURCES/9 Pts**

**A1-LES SAVOIRS/4Pts**

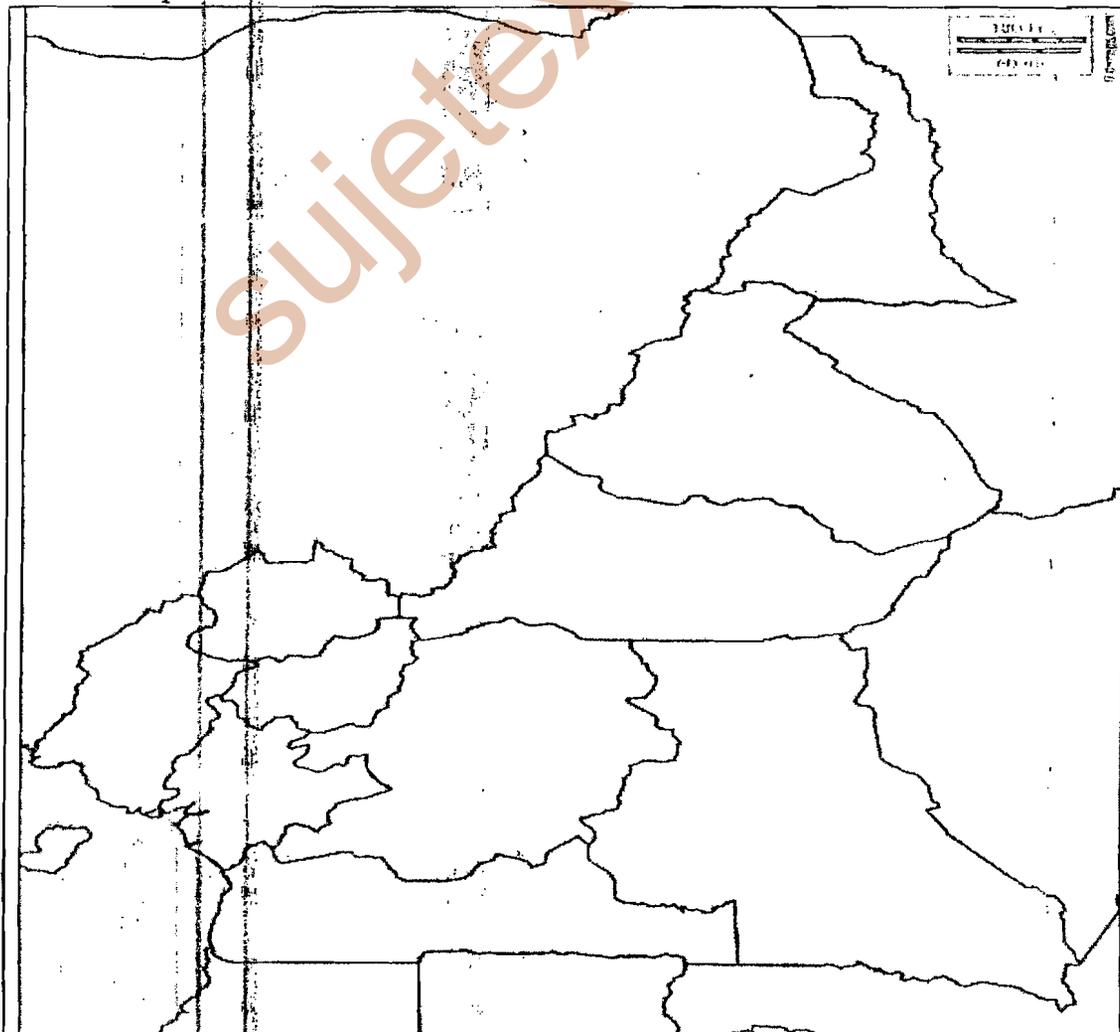
1-Définitions: /2Pts (2021), densité de la population - **MANGROVE**.

**2-Questions de cours**

- a) Cites 02 montagnes du plateau de l'Adamaoua 1Pt
- b) Donnes 02 caractéristiques du climat équatorial guinéen 1Pt

**A2-LES SAVOIRS FAIRE/5Pts**

1) Sur cette carte du Cameroun localise deux pays limitrophes du Cameroun au sud, un pays à l'est et la plaine côtière.



2) Complète le tableau suivant par la région géographique à laquelle appartient chaque formation végétale 2Pts

Formation végétale	Région géographique
Forêt dense	
Savane	

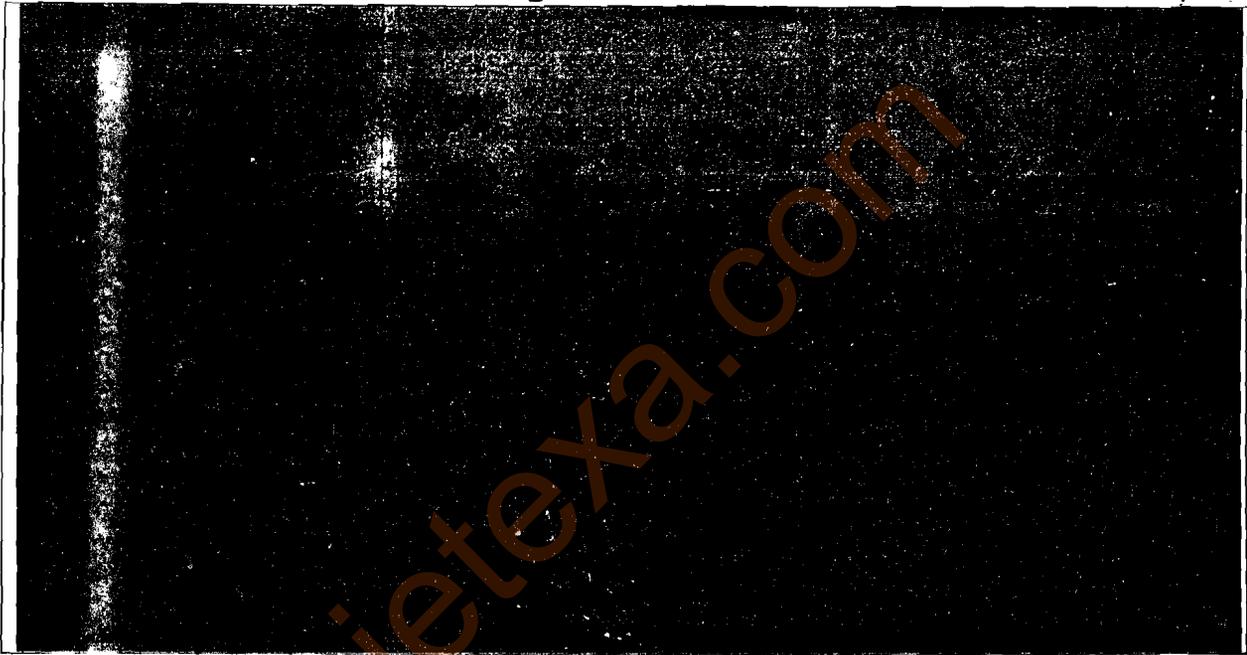
3) Répondre par vrai ou faux

a) La DEBUNDSCHA se trouve au Gabon

b) Le Cameroun est logé dans le Golfe de Guinée

**Situation problème :** Tes parents et toi habitez la zone côtière. Tu constates que la végétation de cette zone se dégrade chaque jour, et que ce sont les habitants du quartier qui en sont responsable. Il t'est demandé de les sensibiliser afin de mettre un terme à cette situation.

• Documents 1 : Photo d'une mangrove



<http://vivre-en-thailande.com>

• Document 2 : Utilité de la mangrove

Partout dans le monde, les mangroves ont été exploitées pour leur bois pour fabriquer du charbon ou de la pâte à papier, pour en extraire le tannin, pour la construction de maisons ou de bateaux... Le bois de mangrove est apprécié pour sa résistance à la pourriture... Certains bois ont aussi une grande valeur calorifique ce qui justifie leur utilisation comme charbon ou bois de chauffe...

• Document 3 : Article 36

Dans les forêts du domaine national, les droits d'usage sont reconnus aux populations riveraines dans les conditions fixées par décret. Toutefois, pour des besoins de protection ou de conservation, des restrictions relatives à l'exercice de ses droits, notamment les pâturages, les pacages, les abattages, les ébranchages et la mutilation des essences protégées, ainsi que la liste de ces essences, peuvent être fixés par arrêté du Ministre chargé des forêts.

Loi N° 94/01/ du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

**Consigne :** Effectue les tâches suivantes :

1) Présente le problème posé dans la situation évoquée ci-dessus 3Pts

2) A partir des documents proposés, donne deux éléments qui justifient l'exploitation de la mangrove par les populations riveraines 3Pts

3) Propose deux actions à mener par ces populations afin de préserver leur milieu de la destruction. 3Pts